Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260320-D202613-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026/13

Conseillers en exercice : 15
Quorum : 08
Conseillers présents : 15
Conseillers ayant pris part au vote : 15
Date de convocation : 16/03/2026

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal réuni le Vendredi 20 mars 2026, dans la salle du Conseil municipal à 18H00 sous la présidence de Yves TYMEN, Maire de la commune.

Tous les membres étaient présents.

Absent :

Secrétaire de séance : Isabelle KERVAREC

Objet : Election des Adjoints

Présentation : Yves TYMEN

VU *la délibération D2026/11 portant sur l'élection du Maire ;*
VU *la délibération D2026/12 fixant le nombre d'Adjoints ;*

Le Maire a rappelé que les Adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du Conseil municipal.

Chaque liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Compte tenu de la nouveauté de ce mode d'élection du bureau municipal, résultant de la modification du Code électoral, il a été proposé de suspendre la séance afin de permettre, le cas échéant, le dépôt d'une liste supplémentaire. Aucun conseiller n'ayant présenté de liste alternative.

A l'issue de ce délai, le Maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoint au Maire avaient été déposées. Ces listes ont été jointes au présent procès-verbal. Elles sont mentionnées dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il a ensuite été procédé à l'élection des Adjoints au Maire, sous le contrôle du bureau.

Il est constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'Adjoints est déposée :

- Liste « Marc RAHER »
  - 1er Adjoint : Marc RAHER
  - 2ème Adjoint : Isabelle KERVAREC
  - 3ème Adjoint : Romain LE BRUSQ

Monsieur le Maire invite les Conseillers municipaux à passer au vote.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 029-212900872-20260320-D202613-DE

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence du doyen de l'assemblée.

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

b. Nombre de votants (enveloppes déposées) : 15

c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral) : 1

d. Nombre de suffrages blancs (art. L. 65 du code électoral) : 0

e. Nombre de suffrages exprimés [b – c - d] : 14

f. Majorité absolue : 8

La liste « Marc RAHER » ayant obtenu la majorité absolue au 1er tour de scrutin, sont proclamé(e)s Adjoint(e)s au Maire et sont immédiatement installe(e)s, dans l'ordre suivant en fonction de l'ordre de présentation sur la liste :

- Marc RAHER — 1er Adjoint
- Isabelle KERVAREC — 2ème Adjoint
- Romain LE BRUSQ — 3ème Adjoint

Il est précisé que, conformément au Code électoral, le 1er Adjoint sera Conseiller communautaire.

Pour extrait certifié conforme — Le Juch, le 23/03/2026

MAIRIE DU JUCH (Finistère)

Le secrétaire de séance — Le Maire, Yves TYMEN